



UNE VRAIE PETAUDIÈRE !

Mais qu'est-ce qui a changé depuis les débuts ?

Que se passe-t-il au PREJ de Mont de Marsan sur la planification des agents ??

C'est de pire en pire ! Les missions s'annulent et se rajoutent à tour de bras, souvent du jour au lendemain !

Au début de la création du PREJ 40 et jusqu'à il y a quelques temps encore, seules les comparutions immédiates et les Chambres de l'instruction pouvaient être programmées à la dernière minute ! **Ce qui engendrait un changement de service pour les agents.**

Mais depuis quelques mois, c'est la fête à Neuneu !

Toutes les missions sont susceptibles d'être changées du jour au lendemain, des annulations d'audiences correctionnelles, de comparution devant le JLD, ou de la cour d'appel ! **Ce qui n'arrivait que très rarement avant !** Pourquoi autant d'annulations si ce n'est pour mieux moduler le planning des agents en leur programmant une autre mission, voire plusieurs au bon vouloir de l'ARPEJ et de l'officier de programmation ?!

Tout est fait pour le rendement des missions, coûte que coûte, au détriment de la vie personnelle des agents ! On peut vous changer votre mission la veille pour le lendemain et sans vous demander votre avis, sans se soucier de savoir si l'agent a prévu d'avoir une vie après sa journée de boulot !!

A quoi bon établir un affichage des plannings sur 8 jours, si c'est pour faire ce que bon vous semble ? Tout ça pour faire un maximum de missions ??

Les agents ne peuvent plus organiser sereinement leur vie privée !!

Les êtres humains sont-ils des robots ou des pions sur un échiquier qu'il suffirait de pousser pour faire avancer le rendement de l'ARPEJ et ainsi limiter au maximum les impossibilités de faire ?

Mais d'où sortent ces missions qui devraient par nature être programmées de longue date ? Pourquoi y a-t-il autant d'annulations et de programmations express, alors que ça n'était pas du tout comme cela dans les premières années du PREJ 40 ?? Le personnel enchaîne les heures et les kilomètres !

FO Justice PREJ 40 demande à ce que les agents soient respectés dans la planification des missions !

FO Justice PREJ 40 rappelle qu'il n'y a pas que l'ARPEJ qui a le droit d'organiser sa vie privée en fonction de son travail !

FO Justice PREJ 40 demande de respecter le planning sur 8 jours, conformément à la doctrine d'emploi !

Adresse du Bureau local : Chemin de Pemegnan, 40000 Mont-de-Marsan

Mail :

Tel :

Syndicat Majoritaire de l'Administration Pénitentiaire

FO Résister ! FO Rien Lâcher !!!

